

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Mise en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 9 février 2024

24-02-026

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Valérie VOGIN pouvoir à Pierre PRUNIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS

CHOIX D'UN MODE DE PASSATION POUR UN NOUVEAU GYMNASÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2171-2 du code de la commande publique autorisant la collectivité à conclure un marché de conception-réalisation en raison d'un engagement contractuel portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment neuf,

Vu l'article L.2123-1 du code de la commande publique, autorisant la collectivité à passer un marché de conception-réalisation selon une procédure adaptée en raison du montant de l'opération inférieur aux seuils de procédure formalisée,

Vu l'article R.2151-15 du code de la commande publique concernant la nécessité d'une prime aux candidats lorsque la demande implique un investissement significatif,

Considérant que suite à la création de la 4^{ème} Unité d'Instruction et d'Intervention de la sécurité civile (UIISC) à Libourne, le gymnase de Condat sera fermé au public à compter de septembre 2025,

Considérant la nécessité de construire un nouveau gymnase en remplacement du gymnase de Condat, derrière le lycée Jean Monnet,

Considérant le choix de la commune de recourir à un marché de
les conditions prévues par le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 1^{er} février 2024,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- adopte le choix de mise en œuvre d'une procédure de conception-réalisation en procédure adaptée
- fixe un nombre de candidats admis à présenter une offre de 3
- arrête le niveau Avant-Projet Sommaire plus (APS +), pour les prestations à remettre dans le cadre du marché de conception-réalisation
- fixe une prime maximale de 15 000€ HT par candidat admis à présenter un APS+, selon les prestations fournies
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation selon cette procédure
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières relatives à cette délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2024
et de la publication, le 09/02/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne



Handwritten signature in blue ink.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Mise en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 9 février 2024

24-02-027

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Valérie VOGIN pouvoir à Pierre PRUNIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION DE PRIMES POUR LA CRÉATION D'UNE ŒUVRE D'ART

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2123-1, 1° du code de la commande publique, autorisant la collectivité à passer un marché selon une procédure adaptée en raison du montant de l'opération inférieur aux seuils de procédure formalisée,

Vu l'article R.2151-15 du code de la commande publique concernant la nécessité d'une prime aux candidats lorsque la demande implique un investissement significatif,

Vu l'autorisation du Département de la Gironde en date du 18 décembre 2023, concernant la réalisation d'une œuvre de « street art » sur les murs anti-bruit de la rocade de Libourne au niveau du carrefour de la Marne,

Considérant la volonté de la commune, dans le cadre de sa politique culturelle en faveur du développement du « street art », de réalisation d'une fresque artistique sur le mur susnommé,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 1^{er} février 2024,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

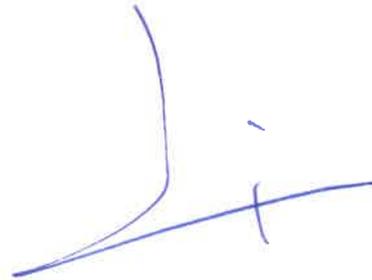
- fixe un nombre maximum de 3 candidats invités à présenter une esquisse
- fixe une prime maximale de 500 € HT par candidat admis à présenter une esquisse, selon les prestations fournies
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières relatives à cette délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2024 et de la publication, le 09/02/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne



SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Mise en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 9 février 2024

24-02-028

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Valérie VOGIN pouvoir à Pierre PRUNIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS

AUTORISATION À CANDIDATER AU MARCHÉ PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE DU PERSONNEL DE LA 4^{ÈME} UNITÉ D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE LANCÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que la commune de Libourne va prochainement accueillir sur son territoire la 4^{ème} unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC),

Considérant qu'un marché public de restauration collective du personnel de la 4^{ème} UIISC va prochainement être lancé par le ministère de l'Intérieur (SGAMI),

Considérant le souhait de la commune de Libourne de candidater à ce marché public sous réserve que les modalités d'exécution puissent correspondre aux capacités matérielles et de personnels de la commune,

Considérant que cette candidature se fera sous l'extrême réserve d'une étude approfondie de la commune de Libourne, afin de s'assurer de ne pas fausser les conditions de la concurrence, dans les conditions du code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 1^{er} février 2024,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la candidature de la commune de Libourne au marché public de restauration collective du personnel de la 4^{ème} UIISC prochainement lancé par le ministère de l'Intérieur

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation et à l'exécution de ce marché public

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2024 et de la publication le 09/02/2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne

(Handwritten signature in blue ink)